



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des affaires sociales**

Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 145

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 145

Table des matières

Élection du président, M. Russell Copeman	1
Élection du vice-président, M. Camil Bouchard	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée

M. Jean-Pierre Paquin

Mme Elsie Lefebvre

Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 145

Élection du président et du vice-président*(Douze heures trente-sept minutes)*

Le Président (M. Bissonnet): À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, il y a quorum. Je déclare ouverte la séance de la Commission des affaires sociales. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé hier que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Selon l'article 135 du règlement, «le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire».

**Élection du président,
M. Russell Copeman**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de Saint-Jean.

M. Paquin: Oui, M. le Président. Je propose M. Russell Copeman...

Des voix: Copeman.

M. Paquin: Copeman. Excusez...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Paquin: ...l'avant-midi a été dur, M. le Président.

Une voix: Un dur à cuire.

M. Paquin: ...député de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de président de la Commission des affaires sociales.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions?

Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté.

Donc, je déclare M. le député de Notre-Dame-de-Grâce président de la Commission des affaires sociales.

**Élection du vice-président,
M. Camil Bouchard**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. Mme la députée de Laurier-Dorion.

Mme Lefebvre: Merci, M. le Président. Conformément à notre règlement, je propose que le député de Vachon, M. Camil Bouchard, soit élu de nouveau vice-président de la Commission des affaires sociales pour la durée de son mandat.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autre proposition.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Une voix: Non.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce que, de la part... Pardon? Est-ce que c'est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté.

Je déclare donc le député de Vachon vice-président de la Commission des affaires sociales.

Et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 h 39)